



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX, LE 27 AVRIL

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 21/04/2026

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Présents : ALLEG Sylvie, BOUGE Camille, CARRU-MARTEL Audrey, CASTIGLIONE Eric, DANZO Sébastien, DUBOIS Jean, FENOUIL Geoffrey, GIORDANO Clara, HALTER Laurence, LAINE Stève, LAVORGNA BISQUE-Emmanuelle, LELUIN-DEDULLE Nancy, MAGNIN MELOT Aurélie, MENARD Christophe, PERRICHON Nicolas, PIGAGLIO Nathalie, RASKIN Arnaud, RAYNAUD Jeannine, RAYNAUD Michel, ROBERT-HENSELER Jocelyne, STUMPF Magali, TARQUINI Daniel

Absents : LARGEAU Damien (pouvoir à ALLEG Sylvie)

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

La CAO est un organe délibérant qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées de marchés publics (appel d'offres, marché négocié ou dialogue compétitif) et facultativement dans les procédures adaptées.

Vu l'article L1414-2 et l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres de la CAO est votée au scrutin secret sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

La liste de M. Camille BOUGE propose :

- Membres titulaires : Arnaud RASKIN, Daniel TARQUINI, Sébastien DANZO
- Membres suppléants : Emmanuelle LAVORGNA-BISQUE, Audrey CARRU-MARTEL, Eric CASTIGLIONE

Un vote à main levée est proposé. Vote validé à l'unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** la liste Camille BOUGE avec 3 titulaires et 3 suppléants
- **DE DECLARER** membres de la commission d'appel d'offres les membres suivants :
 - o Membres suppléants : Arnaud RASKIN, Daniel TARQUINI, Sébastien DANZO
 - o Membres suppléants : Emmanuelle LAVORGNA-BISQUE, Audrey CARRU-MARTEL, Eric CASTIGLIONE
- **D'AUTORISER** monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Sylvie ALLEG



Le Maire,

Camille BOUGE

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026



ID : 083-218301380-20260427-20260427017-DE

